

Challenge G. DOUMENC 2009

Challenge G. DOUMENC 2009



8 Novembre 2009 – Régate de Remplacement AVIS DE COURSE

1. Autorité organisatrice :

YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE

BP 314

13269 MARSEILLE CEDEX 8

Tél. : 04 91 73 06 75 Fax : 04 96 14 07 16

2. Règles:

Cette épreuve est régie par :
Les Règles de Course à la Voile 2009/2012,
Les Prescriptions de la Fédération Française de Voile,
Les Règles des classes concernées,
Les Règlements des championnats concernés,
Les Règles pour l'Équipement des Voiliers,
Le présent Avis de Course,
Les Instructions de course et leurs annexes.

La régata est classée catégorie « C » de publicité, selon la Règle 20 du Règlement Intérieur de l'ISAF.

3. Classes admises : HN et IRC 2009

4. Conditions d'inscription :

Les inscriptions doivent être effectuées au secrétariat du YCPR avant le samedi 7 Novembre à 17h30.
Les frais d'inscription seront de 20 Euros pour tous les bateaux.

Les concurrents devront présenter, leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, la carte d'identité HN ou le certificat IRC du bateau, leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.

5. Programme :

8 Novembre à 11h00 : Premier signal sur l'eau

8 Novembre à 18h00 : Remise des prix du Challenge G. DOUMENC 2009

TOUS LES BATEAUX CLASSES SERONT PRIMES

6. Parcours : Les parcours seront de types construits ou côtiers en rade sud de Marseille.

7. Pénalités de remplacement pour les règles autres que celles du Chapitre 2

Deux tours

8. Classements :

Le classement sera établi selon les articles de l'annexe A2 des RCV.

Le nombre minimum de courses pour que la compétition soit validée est de une.

Le système des points retenus sera le système de points à minima.

Quatre courses devront être validées pour enlever le plus mauvais résultat.